



Le 10 juin 2026
Montreuil

- Aux syndicats
- Aux DS/DSC
- Aux USCBA/URCBA
- A la CEF/CFC

Cher(e) s Camarades,

Poursuivant son travail de formation des militants, la Fédération a programmé un **nouveau stage** intitulé « **L'action syndicale contre le pouvoir disciplinaire de l'employeur** » qui aura lieu du :

23 au 25 septembre 2026

A 9 h 30

**Dans la salle Louis Saillant – Noyau B – RH
263 rue de Paris 93100 MONTREUIL**

- Qu'est-ce qu'une sanction ?
- Quelle sanction pour quelle faute ?
- Quelles sont les restrictions au pouvoir disciplinaire de l'employeur ?
- Quelle procédure doit s'appliquer ?
- Dans quelles conditions la sanction doit-elle être exécutée ?
- Comment s'effectue le contrôle prud'homal ?

Trouvez ci joint les documents suivants :

- La demande de congé de formation qui doit être faite auprès de l'employeur au moins 30 jours avant le début du stage
- Un bulletin d'inscription

Avant toute demande de congés auprès de l'employeur, prévenir la Fédération par téléphone auprès de Pascal au 07.75.71.26.58 après accord, retourner **très rapidement le bulletin d'inscription** à la Fédération par courrier, par fax ou par Email : formation@construction.cgt.fr

Pour information, vous pouvez vous inscrire également sur notre site dédié à la formation syndicale à l'adresse suivante : <https://fnscba.com/formationsyndicale>

Dès ton inscription, tu t'engages à participer au stage durant toute la période.

Recevez Camarades nos fraternelles salutations.

KOZIK Jean Louis

Responsable à la formation syndicale

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

OOO

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, environnementale, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5-6 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation],

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]



**Stage
Action syndicale
contre le pouvoir disciplinaire
de l'employeur**

**du 23 au 25 septembre 2026
Montreuil (93)**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Date de naissance : ____/____/____

Numéro de téléphone : ____/____/____/____/____ (dom.)

Numéro de portable : ____/____/____/____/____

Email :

Syndicat ou organisation : Syndicat : _____

USC : _____

Souhaitez-vous un hébergement pour les nuits du 22 – 23 et 24 septembre 2026 Oui Non

Souhaitez-vous un hébergement pour les nuits du 23 et 24 septembre 2026 Oui Non

Bulletin à retourner à l'attention de Pascal avant le 10 septembre 2026 :

FNSCBA CGT – Case 413 – 263 rue de Paris 93100 MONTREUIL

Portable : 07.75.71.26.58 Tél fixe : 01.55.82.85.19 – Email : formation@construction.cgt.fr

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr